

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) No 1388/2014 de la Commission du 16 décembre 2014 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.53457 (2019/XF)

État membre

Espagne

Nom de la région (NUTS)

-

Organe octroyant l'aide

Entidad Estatal de Seguros Agrarios -ENESA
C/Gran Vía de San Francisco 4-6 28071 MADRID
<http://www.mapa.gob.es/es/enesa/>

Titre de la mesure d'aide

PESCA - Ayudas para seguros de las poblaciones acuícolas marinas de mejillón - 2019

Base juridique nationale

Orden APA/70/2019, de 21 de enero, por la que se definen las explotaciones asegurables, las condiciones técnicas mínimas de explotación y manejo, el ámbito de aplicación, los periodos de garantías, las fechas de suscripción, y el valor de la producción de los moluscos en relación con el seguro de acuicultura marina para mejillón, comprendido en el cuadragésimo Plan de Seguros Agrarios Combinados.

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<https://www.boe.es/boe/dias/2019/01/31/pdfs/BOE-A-2019-1224.pdf>

Type de mesure

Régime d'aide

Durée

01.02.2019 - 30.04.2019

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Aquaculture en mer

Type de bénéficiaire

-

Budget annuel

EUR 0.03 (millions)

Intensité maximale de l'aide en %

50 %

Instrument d'aide

Subvention/Bonification d'intérêts

Objectif

Article 40 - Aides à l'assurance des élevages aquacoles

Indiquer pourquoi il a été établi un régime d'aides d'État ou pourquoi une aide ad hoc a été accordée plutôt qu'une aide au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP):